



Société Coopérative d'Aménagement Numérique Icaunaise
Société Coopérative d'Intérêt Collectif par Actions Simplifiée
Bâtiment Adrien Durand, rue Jean-François de la Pérouse, 89300 Joigny

Bilan financier, moral et de gestion

Exercice 2024

Version avant débats

v1.0 - Envoyée aux membres

Sommaire

1 - Propositions de résolutions à mettre aux voix.....	1
1 - Introduction.....	4
2 - Résumé pour les gens pressés.....	5
2.1 - Finances et transparence.....	5
2.2 - SCANI et la fibre.....	5
2.3 - Revue de la politique tarifaire.....	6
2.4 - Perspectives d'avenir.....	6
3 - Bilan financier.....	7
3.1 - Membres et détails sur le capital.....	7
3.2 - Chiffre d'affaire et cautions.....	7
3.3 - Dépenses et investissements.....	9
3.4 - Mécénat.....	9
3.5 - Résultat et proposition d'affectation.....	10
3.6 - Explications pour les novices en comptabilité.....	10
4 - Transparence.....	11
4.1 - Concernant le CA et le CS.....	11
4.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI.....	11
4.3 - À propos du fonctionnement du CS.....	12
5 - Les évènements de 2024.....	13
5.1 - Génie civil.....	13
5.2 - Pour une poignée de gigabits, SCANI : le film.....	14
5.3 - L'accompagnement (surtout des jeunes).....	15
5.4 - Cloud et virtualisation.....	16
5.5 - Aménagement et marquage Scanimobile.....	17
5.6 - Réunions publiques.....	18
5.7 - Évolution du capital.....	19
5.8 - Vidéos sur les réseaux.....	19
5.9 - Déploiement FTTH longs.....	20
5.10 - Festivals.....	21
5.11 - Évolution des collectes fibre.....	22
5.12 - Les radios locales Icaunaises.....	22
5.13 - Sortie hors zone Yonne.....	23
5.14 - 1000 membres de la coopérative.....	24
6 - SCANI fait aussi.....	25
6.1 - Des tarifs pas comme les autres.....	25
6.2 - Des opérations spécifiques.....	26
6.3 - Des services cloud.....	27
6.4 - Du wifi public.....	28
7 - Nouvelles diverses.....	29
7.1 - Les factures indues et la complexité comptable.....	29
7.2 - La disparition de SCANI.....	29
7.3 - Le B38 continue à évoluer.....	30
7.4 - Mobiliser de nouveaux actifs.....	32
7.5 - Quelques chiffres pour finir.....	33
8 - Fibre optique en pratique.....	34
8.1 - Les 3 zones.....	34
8.2 - Les problèmes de système d'information.....	34
8.3 - La perte d'autonomie.....	35
8.4 - L'effet d'aubaine.....	35

9 - Changement de modèle économique.....	36
10 - Relations avec d'autres structures.....	37
11 - Autres structures.....	39
11.1 - Plein Soleil.....	39
12 - Composition des conseils.....	40
12.1 - Composition actuelle.....	40
12.2 - Renouvellements.....	40
12.3 - Entrée de nouveaux membres.....	40
13 - Présidence.....	41
14 - Suggestions de débats.....	42
15 - Propositions de résolutions à mettre aux voix.....	43
16 - Annexe 1 – Bilan financier.....	44

1 - Introduction

Octobre 2025 : jamais à l'heure, les actifs de SCANI.

Peut-être que 2026 permettra de produire un bilan de 2025 plus tôt dans l'année ? Est-ce que tu viendrais nous aider pour ça ?

Mais trêve de digressions, revenons-en à l'aménagement numérique.

2024 a continué sur la lancée de 2023. La résolution de l'équation économique n'est toujours pas évidente mais la coopérative est toujours là. Nous avons notamment pratiqué une revue du fonctionnement tarifaire en début d'été 2025 qui a donné un peu d'espace pour respirer dans les budgets. Plus d'information dans la suite de ce document.

Ce bilan moral concerne l'exercice 2024. Il contient également quelques éléments d'actualité relatifs à 2025, compte tenu de sa date de publication.

Quelques questions sont soumises à votre sagacité en fin de document (page 42), mais chaque membre est bien entendu libre de contribuer comme il l'entends à l'amélioration de ce bilan moral avant sa version définitive en envoyant un email à contact@scani.fr ou en venant discuter avec d'autres membres lors des permanences du mardi à Joigny.

Cette amélioration peut aussi consister à relever les coquilles du présent document :-)

La période de débat est ouverte à l'envoi du présent document jusqu'au 3 décembre 2025. Suivra une période de vote d'une semaine une fois le document final consolidé.

Les actifs de SCANI

2 - Résumé pour les gens pressés

Comme on sait que 43 pages à lire c'est compliqué, cette année, nous avons fait la part belle aux retours d'expérience et de terrain dans le présent bilan. Donc, une fois passées les formalités comptables, à partir de la page 13, on « rentre dans le dur » et ça peut se lire vite avant de retomber sur les formalités administratives en fin de bilan.

Toutefois, comme ça a semblé utile les années passées, cette première rubrique est un condensé sur 2 pages des points qui nous ont semblé les plus importants.

N'hésitez pas à lire la suite si vous voulez plus d'informations et que vous en avez le temps et l'envie.

2.1 - Finances et transparence

Le chiffre d'affaire de SCANI pour l'exercice 2024 se monte à 213k€, en baisse (-13%) par rapport à l'année précédente. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, ont été réduite de 4.45 % pour un montant global de 169k€. Cette baisse s'explique essentiellement par la fin des divers achats non amortis relatifs au démarrage des activités de la coopérative autour de la fibre optique.

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 145 k€ (-14 %).

Le global des dépenses se monte à 228k€, incluant les cotisations et les salaires en baisse de près de 8 %. Le bilan global ressort donc en déficit de près de 15k€ que nous proposons d'affecter aux réserves coopératives, les portant de 59k€ à 44k€.

Il n'y a pas de grands changements à indiquer concernant la transparence, si ce n'est que Bruno Spiquel n'a facturé aucun montant en 2024 et qu'Alfred Urban a beaucoup réduit ses prestations suite à son départ en retraite.

La recommandation statutaire d'un Conseil d'Administration à majorité bénévole est tenue, ainsi que l'interdiction de rémunération directe ou indirecte des membres du Conseil de Surveillance.

2.2 - SCANI et la fibre

Le gros de l'activité de la coopérative en 2024 a été axée autour de la fibre, notamment par l'ajout et la stabilisation de moyens de collecte permettant d'adresser les zones géographiques denses.

Les raccordements sur le réseau Yconik se sont poursuivis, ainsi que ceux sur le réseau Racine dans le Jovinien (voir les bilans antérieurs pour comprendre la différence).

Il faut savoir que, sur le gros du département, c'est Yconik qui est à la manœuvre pour tout ce qui concerne l'installation et les raccordements. Les problèmes que nous rencontrons depuis le début (installations de lignes qui ne sont pas fonctionnelles immédiatement) persistent toujours en 2025 mais nous avons trouvé un moyen de prise en charge rapide par Yconik en notifiant directement les équipes de support technique et la direction générale.

Les équipes d'installation sur le terrain sont toujours à la fois très efficaces et fort sympathiques, et une fois qu'une connexion fonctionne, tout se passe globalement très bien, y compris lors des incidents qui ne manquent pas d'arriver.

En parallèle d'Yconik, nous assurons depuis 2023 les raccordements fibre sur la zone du projet Racine. Une centaine de lignes ont été déployées jusqu'à présent. Sur cette partie du réseau, c'est plus simple, SCANI effectue l'ensemble du travail : le raccordement de la ligne, la configuration du matériel, etc. Du coup, ça marche tout de suite, comme on en avait l'habitude avec le réseau radio depuis 2013.

Il existe d'autres situations, encore différentes, pour les raccordements fibre, vous pourrez trouver plus de détails dans les bilans annuels précédents.

2.3 - Revue de la politique tarifaire

Après plusieurs années à avoir testé la politique « si tu veux, tu peux augmenter ton abonnement mensuel pour soutenir la coopérative », il a fallu se rendre à l'évidence : 2 à 3 % des membres ont utilisé cette possibilité.

Au printemps 2025 il a donc été décidé d'inverser le mécanisme, conformément à ce que nous avons voté ensemble l'an dernier.

À compter du 1^{er} juillet, donc, chaque prestation de SCANI dispose :

- D'un prix standard (c'est celui appliqué par défaut)
- D'un prix recommandé (c'est celui qui est idéal pour la pérennité de la coopérative)
- D'un prix plancher (c'est celui en dessous duquel la coopérative perd de l'argent)

L'ensemble des membres qui n'avaient pas eux-mêmes fixé un prix plus élevé ont été basculés sur le « prix standard » et chacun a, de tout temps, la possibilité de régler lui-même le tarif à la hausse ou à la baisse, sachant que tout tarif baissé plus bas que le prix standard reviendra automatiquement à ce prix au bout de 6 mois.

2.4 - Perspectives d'avenir

Nous en avons déjà parlé les années précédentes : l'arrivée de la fibre ne rime pas avec l'abandon du réseau radio et pour une raison toute simple : la fibre, ça va plus vite, mais c'est aussi plus fragile. La coopérative continue donc d'entretenir ses réseaux radios là où c'est possible.

Par ailleurs, de nouvelles cordes ont été ajoutées à notre arc : hébergement d'infrastructure, cloud, accompagnement, réalisation de réseaux de groupements fermés d'utilisateurs... Bref, nous sommes très occupés et il nous manque beaucoup d'énergie pour faire avancer certains dossiers.

3 - Bilan financier

3.1 - Membres et détails sur le capital

Au 31 décembre 2024, le capital de SCANI était composé de 932 membres ayant souscrit et libéré 8858 parts sociales¹, soit une augmentation de 42,5 % du capital fin par rapport à l'exercice 2023.

À cette même date, les collectivités détenaient 3523 parts soit un peu moins de 40% du capital, inférieure à l'obligation légale de ne pas dépasser 50 % du capital.

Quelques collectivités n'ont toujours pas finalisé officiellement leur souscription au capital de SCANI, c'est notamment le cas de Seignelay, Sommechaie, Looze, Ormoy, CCSA, Champlay, Val d'Ocre, Germigny, Gurgy, Chaumot, Augy, Lignorelles, et des collèges Jean Bertin, André Malraux, Restif de la Bretonne, Albert Camus et Croix de l'Orme et Marie Noël.

3.2 - Chiffre d'affaire et cautions

L'année 2024 réalise un chiffre d'affaire de 213605 €, soit une baisse de 13,75 % par rapport à l'année 2023 :

- 103 k€ concernent les connexions à internet radio des membres (baisse de 35k€)
- 48 k€ concernent les connexions à internet fibre des membres (augmentation de 18k€)
- 22k€ concernent d'autres prestations (dont wifi public, évènementiel, etc.)
- 18,5k€ concernent les prestations de mise en service de connexion
- 8 k€ concernent la vente de matériel aux membres
- 7,6k€ concernent d'autres prestations essentiellement ponctuelles

Par ailleurs, 1560 € concernent l'encaissement de cautions² relatives au matériel prêté aux membres ayant bénéficié d'une nouvelle connexion dans l'année mais ils ne font pas partie du chiffre d'affaire, étant considérés comme des montants à rembourser aux membres s'ils résilient leur connexion et retournent leur matériel à SCANI. Cette somme vient s'ajouter aux précédents, portant le total des cautions encaissées et potentiellement dues aux membres à 29680 €.

¹ Une part du capital de SCANI a une valeur fixe de 10 €.

² La caution couvre environ la moitié du prix d'achat du matériel confié au membre lors de l'installation. Elle est actuellement de 40 €.

On notera qu'une quantité de plus en plus conséquente de matériel reste sur le terrain après résiliation. Les membres concernés n'ont pas retourné le matériel et leur caution ne leur a donc pas été remboursée.

Il est prévu depuis longtemps que ces cas particuliers fassent l'objet d'un traitement comptable consistant à facturer 40 € de non restitution du matériel pour annuler la caution (facture nulle). Cette opération a un impact fiscal, la caution de 40 € n'incluant pas de TVA et la facturation du matériel se faisant TTC. SCANI ne « récupèrera » donc comptablement que 33,33 € par opération.

Ce montant viendra donc d'une part augmenter le chiffre d'affaire de la coopérative et d'autre part réduire la trésorerie.

Depuis mi 2020, les prélèvements refusés par les banques (provision insuffisante, compte clôturé...) sont traités plus assidûment par les actifs SCANI et le rattrapage se fait « automatiquement » le mois suivant (en prélevant 60 € au lieu de 30) conformément à ce qui avait été décidé.

À titre d'information, sur quelques 500 prélèvements effectués chaque mois, SCANI reçoit entre 1 et 3 rejets qui coûtent chacun plus de 10€ de frais bancaires à la coopérative. Les membres souffrant de difficultés financières sont invités à se manifester au plus vite pour trouver des alternatives et éviter la prolifération des frais (pour la coopérative et pour ses membres).

Fin 2021, un système de règlement par carte bancaire a été mis en place entre autres pour ce type de cas, permettant plus de souplesse à ceux pour qui le prélèvement automatique peut, ponctuellement ou à plus long terme, poser problème.

On note toutefois que le nombre de rejets mensuels est en baisse depuis 2022 (1500 €, dont la plupart ont été rattrapés depuis, pour un peu plus de 30 évènements sur l'ensemble de l'année 2024).

3.3 - Dépenses et investissements

Concernant les fournisseurs, les dépenses de fonctionnement, hors investissement et achat de matériel, se sont élevées à 145 k€ (-14 %).

Par ailleurs, 30 k€ ont été versés aux amortissements (matériel radio et réseau et déploiement transport fibre).

Enfin, 48,7k€ ont été dépensés pour les salaires et cotisations sociales de nos alternants et de notre salarié.

Soit une dépense globale de 228 k€ en baisse de 7,78 %.

Enfin, il est important de noter que la mécanique financière avec l'opérateur d'infrastructure BFCFibre fait que notre coopérative assure le financement de la mise en service des lignes. Ces dépenses bénéficient de « droits de suite » : si une ligne est reprise ultérieurement par un autre opérateur, SCANI récupère une partie des frais de mise en service en fonction de l'âge de la ligne et ce sur une durée de 20 ans. Le montant global de ce poste était d'environ 19250 € au 1^{er} janvier 2025. Ce montant ne figure pas au bilan comptable, étant de nature contractuelle avec BFCFibre.

3.4 - Mécénat

La coopérative a financé, en 2022, sur ses fonds propres, la création de 4 connexions pour des familles Ukrainiennes qui sont venues s'installer dans l'Yonne. Si l'on considérait des abonnements normaux, cette opération représente un achat de matériel de 240 € et un montant de 90 € par mois. Les installations elles-mêmes ont été effectuées bénévolement par des membres de l'équipe.

Il reste à ce jour deux connexions actives sur ce petit parc « de mécénat ».

3.5 - Résultat et proposition d'affectation

De fait, en tenant compte des amortissements et de l'ensemble des règles de l'art comptable, le bilan comptable affiche un déficit de 14741,05 €.

Notre objectif non marchand impose de lui-même de conserver dans la coopérative l'ensemble des bénéfices pour le bon fonctionnement humain et technique du réseau et assurer les investissements futurs. L'inverse est également vrai, nous vous proposons donc d'imputer le déficit de l'exercice aux réserves impartageables, les diminuant de 59 157,36 € à 44 416,31 €.

3.6 - Explications pour les novices en comptabilité

Vous avez peut-être ouvert le bilan financier et l'avez immédiatement refermé une fois atteint le milieu de la première page. Nous sommes d'accord, c'est rébarbatif, mais c'est un exercice nécessaire au bon pilotage de la coopérative.

La traduction « en bon français » est relativement simple : jusqu'à présent, le modèle économique consistait à grouper l'abonnement mensuel d'un grand nombre de membres, chacun apportant 30 € tous les mois au pot commun, pot avec lequel nous financions l'achat du matériel nécessaire à poursuivre le déploiement du réseau, les divers abonnements nécessaires pour raccorder l'Yonne au cœur de notre réseau situé à Paris et la partie non bénévole du travail effectué dans la coopérative.

Avec l'arrivée de la fibre, l'équation est quelque peu modifiée. Le bilan de cette année fait apparaître de façon bien plus détaillée les achats chez de nombreux fournisseurs de services : nous passons d'un modèle économique où nous avons payé fort cher des connexions fibre qui servaient (et servent encore, il en reste deux) à connecter un grand nombre de personnes à un modèle où, pour chaque abonné, nous devons payer un récurrent mensuel à un opérateur d'infrastructure (ce montant varie en fonction des zones géographiques de 13 € HT / mois à plus de 35 € HT / mois).

Le défi de ces 10 prochaines années est donc de basculer de l'un à l'autre sans léser personne (on ne peut pas désactiver les anciennes collectes avant d'avoir connecté un nombre conséquent de membres en fibre) et tout en préservant les capacités de fonctionnement de SCANI.

Une explication plus détaillée est présente plus bas dans le présent bilan.

Durant les exercices 2021 et 2022, d'importants investissements ont été effectués, les deux principaux étant le financement des connexions directes entre notre réseau et ceux des divers opérateurs d'infrastructure qui desservent l'Yonne et le déploiement du projet Racine dans le Jovinien (qui, lui, est amorti sur une très longue période et n'a donc qu'un impact limité sur les dépenses mais réduit très fortement la trésorerie).

Les comptes en banque affichent en cette fin d'été 2025, un solde positif d'environ 50 000 €, soit moins que l'équivalent du capital versé par les membres et des cautions encaissées et possiblement remboursables.

Cette situation de trésorerie s'améliore doucement 1000 à 2000 € chaque mois compte tenu des excédents et des amortissements actuels.

4 - Transparence

4.1 - Concernant le CA et le CS

Pour mémoire, les Conseils d'Administration et de Surveillance sont composés de membres élus et qui exercent leurs fonctions d'administrateurs bénévolement.

Parmi les dépenses de l'exercice 2023, les suivantes concernent directement ou indirectement des membres du conseil d'administration :

- Remboursement des frais de Bruno Spiquel : 3391,7 € au titre de frais kilométriques pour 2915 km effectués dans l'année.
- Factures d'Alfred Urban : 2317,43 € HT au titre d'achat de matériel et d'outils pour les déploiements, et au titre de prestations d'installations et de maintenance des relais du réseau.
- Factures de COOPACOMP (rémunération du travail effectué par Bruno Spiquel) : 0 € HT au titre de l'accompagnement, de la formation et des développements du système d'information de la coopérative. Il est notable que ce montant, habituellement de 48000 € HT par ans, a été divisé par 2 compte en 2023 d'une part à cause d'une moindre charge de travail et d'autre part de la volonté de l'intéressé de ne pas engendrer un exercice déficitaire. Les facturations n'ont pas eu lieu en 2024 pour permettre à la coopérative de continuer à fonctionner sereinement.

Les autres membres du CA n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte. Conformément aux statuts de SCANI, les membres du CS n'ont bénéficié d'aucune rémunération directe ou indirecte.

4.2 - Concernant la prise de décision dans SCANI

Lors des clôtures d'exercices précédents, certains membres ont souligné que les principes décisionnels internes de SCANI étaient obscurs. Il faut reconnaître qu'ils sont d'une part relativement différents de ce qui se pratique ailleurs et d'autre part très peu documentés.

Plus avant, lors de la première assemblée générale portant sur la révision statutaire, début juillet 2022, plusieurs personnes ont demandé « comment devenir actif de SCANI ».

Une documentation³ a été entamée à ce propos. Plus largement, l'ensemble du site documentaire⁴ a été réorganisé et très largement complété depuis décembre 2021. Cet effort se poursuit et il ne faut pas hésiter à demander où trouver de l'information, voire à râler pour qu'elle soit écrite si elle ne l'est pas encore.

³ <https://doc.scani.fr/books/parcours-des-decisions>

⁴ <https://doc.scani.fr/>

Pour résumer rapidement les principes décisionnels de SCANI, la base de notre fonctionnement repose sur les principes de la « doocratie » : c'est celui qui fait qui sait probablement comment faire au mieux. Chaque membre actif de SCANI est donc libre d'agir.

Lorsqu'il ne se sent pas légitime (pour une prise de décision par exemple), il en parle aux points hebdomadaires du mardi (pendant les permanences au B38 où tout le monde est bienvenu). Si les personnes présentes jugent qu'il est impossible d'avancer sans une consultation plus large, le sujet est repoussé à une réunion mensuelle. Enfin, si lors de cette réunion, une décision ne peut toujours pas être prise, la question « remonte » au niveau de l'assemblée générale de la coopérative. Ce dernier stade décisionnel n'est généralement appelé que pour les cas suivants :

- décision impliquant un engagement financier ou politique fort de la coopérative
- décision demandant légalement ou réglementairement une décision d'assemblée générale

Par ailleurs, la dynamique des newsletter mensuelles avait bien fonctionné jusqu'à la rentrée 2023 mais s'est essouffée, essentiellement faute de retour de la part des nombreuses personnes qui la reçoivent. En gros on avait l'impression de parler dans le vide. Toute aide ou idée est la bienvenue pour relancer cet outil qui nous semble toujours très pertinent.

4.3 - À propos du fonctionnement du CS

Il n'a été saisi « officiellement » d'aucune question et n'a donc eu à rendre aucun avis formalisé. Pour autant, la surveillance du respect de l'éthique n'est pas abandonnée, mais s'exerce de façon informelle, au moment des débats et dans les réunions mensuelles, quand ce n'est pas au hasard des rencontres.

Ce fonctionnement a une certaine efficacité, mais n'est pas pleinement satisfaisant. On risque de passer à côté de dérives, qui ne seraient pas forcément une action délibérée, mais, par exemple, un effet collatéral d'une décision qui, directement, ne posait pas problème.

D'autre part, les membres du Conseil de Surveillance qui sont un peu plus éloignés du fonctionnement quotidien se trouvent dessaisis de leur action. Ceci alors que leur point de vue un peu plus extérieur est sans doute un avantage sur certains points.

Le mode de consultation du Conseil de Surveillance mériterait d'être parfois un peu plus formalisé, et surtout, plus systématique. Certaines évolutions qui changent assez radicalement la structure du réseau SCANI (Rcube et fibre) devraient être étudiées pour les conséquences indirectes qu'elles pourraient entraîner.

A l'occasion d'un débat technique, consistant à choisir un fournisseur pour le matériel fibre, une tentative de « saisine officielle » du CS a été effectuée début 2022 pour éclairer ce choix. Comme rien n'est simple lorsqu'on défriche des contrées inexplorées, nous n'avons le choix qu'entre des mauvaises solutions et d'autres encore pires.

Nous espérons transformer cet essai pour tendre vers un fonctionnement plus fluide et conforme à l'idée d'origine qui a présidé à la création de ce conseil.

5 - Les évènements de 2024

Pour ce bilan moral, nous avons tenté de réunir quelques évènements marquants de l'année. Ils ont été rassemblés dans plusieurs catégories qui semblaient appropriées.

5.1 - Génie civil



Chez SCANI, on fait surtout du câble (en cuivre ou en fibre) et de l'informatique.

Mais pour fabriquer des morceaux d'internet, il faut souvent enterrer les câbles. La coopérative ne fait pas elle-même les trous ou les déploiements très longs, mais on aide à la maîtrise d'ouvrage et à la réalisation.

Au siège social d'Élite Restauration, l'arrivée télécom était historiquement dans le bâtiment voisin qui a, depuis, été vendu. Compiqué d'expliquer au nouvel occupant qu'on allait venir chez lui tirer un câble pour raccorder le voisin.

Le plus propre était de créer une nouvelle tranchée pour permettre un raccordement direct entre les infrastructures télécom en bordure de terrain et le bâtiment. Ça a pris un peu de temps, mais c'est fait !

Au Château du Feÿ à Villecien, c'est un peu différent. Disons... plus champêtre.

La fibre arrive dans une dépendance et il fallait rejoindre le château lui-même.

Historiquement, ce raccordement était effectué en radio mais avec l'augmentation des usages des occupants et le nombre de plus en plus important d'évènements, ce n'était clairement plus suffisant.

Quelques coups de pelle plus tard, un réseau fibre interne est déployé permettant d'augmenter les débits partout dans le château.

Il ne reste plus qu'à faire pareil de l'autre côté pour alimenter les dernières dépendances.



5.2 - Pour une poignée de gigabits, SCANI : le film

Durant plusieurs années, nous avons travaillé avec une équipe à la conception puis la réalisation d'un documentaire sur notre coopérative. Celui-ci, financé par France Télévision, est sorti en 2025.



Disponible sur le replay de France Télévision⁵, on le trouve également à divers autres endroits d'internet en cherchant un peu. On trouve aussi quelques « trailers⁶ » si vous n'avez pas une heure devant vous.

Il retrace les origines de notre action et détaille nos façons de faire parfois un peu étranges mais surtout nos valeurs et nos engagements.

Les camarades de la TV de l'Yonne ont réalisé un reportage⁷ en marge de la projection.

Une partie de l'équipe a eu aussi l'occasion d'aller parler du film lors d'une projection à Strasbourg.



5.3 - L'accompagnement (surtout des jeunes)

En 2024, Louhan a terminé son apprentissage et vole à présent de ses propres ailes (mais il revient nous voir de temps en temps).

La situation économique actuelle rend difficile le maintien d'un poste d'alternance.

Nous avons également accueilli Alexis, Erwan et Baptiste en stage. Ils ont tous su, à leur manière, intégrer « l'esprit SCANI » en participant aux opérations de déploiement et de maintenance, mais aussi en prenant quelques dossiers en charge (par exemple le référencement intégral de l'ensemble des câbles de notre datacenter de Joigny).

⁵ <https://www.france.tv/france-3/bourgogne-franche-comte/la-france-en-vrai-bourgogne/6489401-pour-une-poignee-de-gigabits.html> - <https://www.youtube.com/watch?v=atYq5w66kPo>

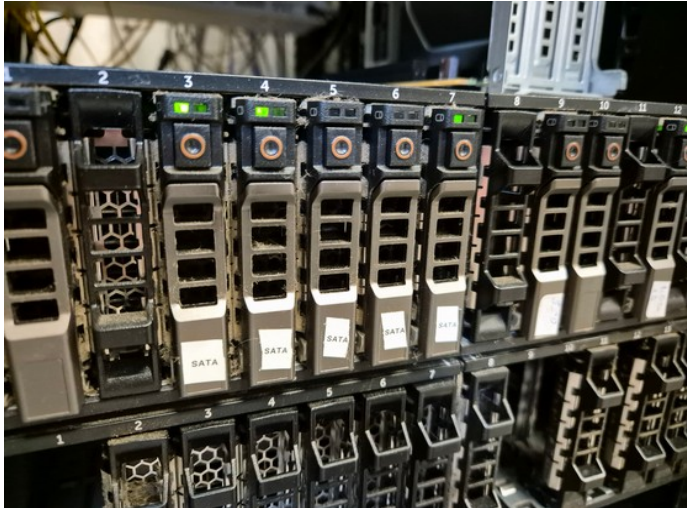
⁶ Sur France3 <https://www.youtube.com/watch?v=tKcZwcU7gbc>

⁷ Reportage de la TV de l'Yonne https://www.youtube.com/watch?v=2VHtPVJj_Y4

5.4 - Cloud et virtualisation

L'activité de fournisseur d'accès nécessite quelques serveurs pour les fonctions de base du réseau (DHCP, DNS, supervision, etc.).

L'infrastructure matérielle existait depuis les débuts de SCANI mais n'était que peu entretenue et globalement pas très cohérente, ayant été déployée en fonction des besoins sur plusieurs années.



2024 a été l'année du « rangement » et de la « normalisation » avec le déploiement d'une infrastructure de virtualisation cohérente basée sur Proxmox et des serveurs DELL et HP gentiment récupérés chez des amis parisiens qui évacuent rapidement le matériel pour « rester en permanence en période de garantie ».

Cette opération a également été l'occasion d'intégrer les infrastructures de F.E.L.I.N que nous avons accueilli (voir votes de l'année passée).

Cette infrastructure est répartie sur 3 sites : Joigny, Auxerre et Saint Denis (banlieue nord de Paris). Une attention particulière a été portée aux sauvegardes qui sont effectuées sur un 4^e site distinct.

SCANI est donc à présent en mesure d'héberger quasi n'importe quel service cloud pour ses besoins propres mais également pour ses membres.

Stockage de fichier, agenda, outils partagés, vidéos, messagerie instantanée... n'hésitez pas à prendre contact !

5.5 - Aménagement et marquage Scanimobile

On ne sait plus si on vous l'avait dit, mais la coopérative a investi en 2023 dans un nouveau véhicule et il a été marqué à nos couleurs préférées !

Ce n'est pas une raison pour nous arrêter sur la route, surtout à 90km/h, mais vous pouvez toujours essayer.

C'est encore un nouveau challenge pour les actifs : faire en sorte que le camion soit rangé alors qu'on passe notre temps à courir la campagne pour installer et réparer le réseau.



5.6 - Réunions publiques

Tout au long de l'année, SCANI a participé à des événements publics.

Beaucoup de « forums Yconik », ces après-midis ou début de soirées organisées par l'opérateur d'infrastructure qui s'occupe des 2/3 du département et qui va aux devant des habitants,

accompagnés des opérateurs qui veulent bien faire le déplacement, pour expliquer à ceux qui en ont besoin comment se passe la migration vers la fibre.

La coopérative ne les a pas tous faits, mais on doit avoir été présents à plus de la moitié des événements.

Déplacement collecte fibre Grandchamp, Val du Puits, Darenne & Auvergne (tarif, modèle économique, redondance).



Plus localement dans le Jovinien, la période estivale est, depuis quelques années, l'occasion de l'organisation des événements « Ville-à-Joie ». Soirées qui se déroulent généralement en deux temps : un « mode salon » pendant lequel les habitants voguent de stands en stands, puis une soirée blind test qui réunit tout le monde.

5.7 - Évolution du capital

Dans le cadre du déploiement du réseau RACINE (voir bilans moraux précédents), la collectivité avait souhaité participer à l'investissement. Comme tout prend du temps, nous avons été patients. Au milieu de l'été, la Communauté de Commune du Jovinien est montée au capital de la coopérative à hauteur de 25000 €.

5.8 - Vidéos sur les réseaux

Quand le planning nous en laisse la possibilité ou qu'on tombe sur une occasion vraiment spéciale, on fait quelques vidéos. On vous en a choisi 3 pour ce bilan mais vous pouvez bien entendu en retrouver plus sur les divers réseaux !



Le coup du poteau-pété

<https://www.facebook.com/scani89/videos/614608847754490/>



Dans le département voisin, c'est pas mieux

<https://www.facebook.com/scani89/videos/1225739455316111/>



Une antenne cramée, ça arrive !

<https://www.facebook.com/scani89/videos/1282326859622760/>

5.9 - Déploiement FTTH longs

Dans l'univers de la fibre, on constate souvent des prestataires payés « au lance pierre » qui renoncent à la moindre difficulté.

Chez SCANI, aucune mission n'est impossible (ou presque). Nous avons fait des « raccordements longs » et des « raccordements complexes » une sorte de spécialité.

Ci-dessous, une photo du dérouleur pour un raccordement au Val du Puits de Sacy. Près de 600 mètres de câble pour connecter le hangar qui sert de point de départ au réseau radio de SCANI dans la zone à son point de branchement prévu dans le hameau voisin.



Cette opération, réalisée pour un relais du réseau, est loin d'être la seule et est également pratiquée pour des raccordements finaux. Le réseau global, fibre + radio, évolue ainsi en permanence en « rapprochant » le très haut débit de l'abonné final jour après jour.

5.10 - Festivals

Contactés au printemps 2024, nous avons conçu, déployé et maintenu un réseau éphémère à l'occasion du Mammouth Fest en Puisaye.

L'objectif premier était le raccordement des terminaux de paiement « Cashless » mais nous avons également ouvert le wifi public « SCANiFi » afin de permettre aux visiteurs du site d'avoir une connexion digne de ce nom.



Voici le « plan du réseau » tel que prévu pour l'évènement (la réalité a été légèrement différente). Cette opération a été rendue possible par une ligne fibre installée en amont dans une habitation située au nord de l'évènement et l'installation d'une arrivée satellite de secours (qui n'a finalement pas servi).

Ça a été, entre autres, l'occasion de déployer nos talents de « réparations urgentes », par exemple lorsque les premiers festivaliers arrivés sur le site ont arraché le câble optique. Il a fallu également tenir le choc pour aider à terminer les stocks !



5.11 - Évolution des collectes fibre

On ne vous a pas remis, cette année, les multiples pages expliquant le fonctionnement administratif et financier de la fibre dans l'Yonne (voir les bilans moraux précédents si le sujet vous intéresse), mais pour toutes les zones « AMII » et « BFCFibre » (hors Joigny), SCANI repose sur un prestataire « agrégateur » de réseaux (essentiellement pour une raison économique).

Historiquement, nous avons travaillé avec Covage. La connexion entre nos deux réseaux représentant une charge de 350 € HT par mois pour une dizaine de liaisons finales, nous cherchions depuis plusieurs années une alternative.

Elle a été trouvée grâce à l'agrégateur Netwo avec lequel nous travaillons à présent pour couvrir à la fois ces quelques zones de l'Yonne auxquelles nous ne pouvons pas accéder directement, mais aussi ailleurs en France (comme vous le savez, SCANI connecte ses membres même en dehors du département).

5.12 - Les radios locales Icaunaises

Depuis de longues années, la coopérative travaille avec une bonne partie des radios locales Icaunaises. À divers niveaux, SCANI intervient dans la technique pour RNB, Triage et Radyonne.



Il a semblé, en cette rentrée 2025, que même si le « marché » des radios locales n'était pas énorme, SCANI pourrait se positionner comme interlocuteur privilégié en matière de technicité de transmission et d'autres services pour les radios locales.

En effet, les prestataires en capacité d'entretenir le matériel en place et d'assurer son évolution sont de plus en plus rares et nous nous sommes laissés dire que certains viennent parfois du nord ou du sud de la France pour des opérations quasi-triviales sur place.

La question d'étendre ces actions en dehors du département se pose toujours. En attendant une réponse, vous pouvez consulter <https://www.scani.fr/radios>

5.13 - Sortie hors zone Yonne

En parlant de « sortir du département », vous le savez, SCANI connecte ses membres où qu'ils soient (enfin, toute proportion gardée).

On dispose aujourd'hui de connexions dans le Bordelais, dans l'Aube, dans le Grand Est et même à Paris.

À l'origine, l'idée était de ne pas proposer de services qui nécessitent plus d'une heure de route pour se rendre sur place afin d'assurer une maintenance toujours efficace. Le passage à la fibre facilite un peu les choses et permet d'envisager de gérer des services géographiquement éloignés sans avoir un besoin crucial d'aller sur place (la maintenance étant gérée par l'agrégateur de service ou l'opérateur d'infrastructure).

Après plusieurs années à exploiter ces services à distance, nous pensons donc étendre la possibilité de recourir aux services de SCANI ailleurs en France tout en gardant une attention particulière au temps de déplacement éventuellement nécessaire (par exemple, une mission coup de poing pour une radio locale dans le Berry pourrait s'envisager. Une visite d'une heure à Marseille un peu moins).

5.14 - 1000 membres de la coopérative

Une image valant mieux qu'un long discours ...



C'était le 3 mai 2025 dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny (mais en réalité, nous avons atteint ce chiffre fin 2024).

6 - SCANI fait aussi...

6.1 - Des tarifs pas comme les autres

C'est l'un des travers de notre monde actuel : la personne en face de vous fixe le prix, vous prenez ou bien vous laissez.

Chez SCANI, on a écrit « Autrement » dans le slogan il y a fort longtemps. Nous avons testé le fonctionnement totalement libre avec les parts de la coopérative : c'est UNE part minimum mais chacun est libre. Résultat, le plus « gros » membre de SCANI en a 2500 et la moyenne par membre se situe légèrement en dessous de 9 parts.

Le modèle économique de l'abonnement à 30 € atteignant ses limites, nous vous avons fait voter l'an dernier sur la façon qui vous semblait la plus opportune de faire varier ce tarif. Une démarcation claire dans vos avis (y compris de la part des intéressés) a fait émerger la pertinence d'un tarif différent entre les particuliers et les professionnels. C'est acté.

Nous avons donc pris le parti de pratiquer une tarification « semi-libre ». Le tarif d'une prestation est fixée à un « niveau standard » et il existe également un niveau « minimum » et un niveau « recommandé ». L'idée était que tout le monde se retrouvait au « niveau standard » le 1^{er} juillet avec la liberté de demander n'importe quel prix au dessus du « niveau minimum ». Le choix d'un tarif inférieur au « niveau standard » est automatiquement remonté à ce niveau au bout de 6 mois, libre à chacun de refaire une demande.

Si la tentative de laisser chacun augmenter son propre tarif n'avait pas donné beaucoup de résultat (< 2 % des membres), la variation de l'ensemble des tarifs au niveau standard n'a entraîné qu'un nombre faible (< 2 % également) de demande de baisse et quelques demandes de hausse.

Cette opération a permis d'augmenter les ressources mensuelles récurrentes de la coopérative de 14 %.

6.2 - Des opérations spécifiques

Comme déjà expliqué, avec la fibre, des changements ont dû s'imposer. Même si cela a plus ou moins toujours été le cas, SCANI propose des « opérations spécifiques », autrement dit, des solutions au cas par cas et « non prévues au catalogue », pour des soucis liés aux télécommunications, au numérique, et même plus si le besoin est exprimé et que SCANI en a les capacités.

« Il suffit de demander », en somme.

Le retour de la vengeance des châteaux

En matière de château, nous commençons à être rodés.

La mission de la rentrée 2024 ? Le château de Chailleuse. Pas moins de 5 visites d'études ont été faites : repérage, aiguillage, tranchées à refaire, etc. etc. C'est ensuite un raccordement sur plus de 600 mètres qui a été réalisé pour le raccordement au réseau Yconik.

Évidemment, la coopérative n'a pas creusé les tranchées, mais elle a été présente tout au long du projet. Dans les grandes entreprises, on nomme ça « l'assistance à maîtrise d'ouvrage ». Nous, on a juste « filé un coup de main ».

En 2025, l'histoire n'est pas finie : il y a, à présent, une autre partie à raccorder dans la propriété. Encore une « opération spécifique ». Étude, aiguillage, tirage de fibre et de câbles RJ45 afin de relier les autres bâtiments situés à 250 mètres du château.

La reprise de bâtiments

Les bureaux de Mobileco ont déménagé. Ils se retrouvent dans les anciens locaux de « Contrôle et Maintenance » à Sens (membre de SCANI résilié il y a plusieurs années). Il y avait déjà une connexion en radio sur le bâtiment, mais nouvelle installation = nouveau réseau : nous avons effectué l'activation fibre sur le raccordement déjà effectué.

Coup de bol, une installation radio déjà sur place était toujours fonctionnelle, ce qui a permis de créer de la redondance sur la connexion. Mais il a fallu mettre de l'ordre dans les 3 baies de brassages laissées à l'abandon « en vrac », pour ne serait-ce qu'essayer de retrouver nos petits. Après une journée et demie de travail, nous avons donc apporté une connexion, remis en état le local technique, installé différents équipement et surtout des bornes SCANiFi dans les premiers bureaux pour l'usage des salariés de l'association et les visiteurs.

Il reste maintenant à étendre la couverture wifi et à relier en RJ45 la deuxième partie du bâtiment.

Quand on s'en va, on le fait proprement aussi

À Gurgy, nous avons déployé du wifi public à plusieurs endroits (escale fluviale, centre commercial, etc.).

La ville ayant décidé de résilier (essentiellement pour une raison économique), la question « que devient le matériel ? » s'est posé.

En temps normal, nous laissons le matériel, parce qu'on ne sait jamais si on en aura de nouveau besoin et que le démontage est sous la responsabilité de chaque membre.

Ici, la commune a demandé à ce que tout soit démonté. Il nous a fallu quelques heures accompagnés d'un membre des services techniques pour démonter chaque équipement afin de ne rien laisser. Équation économique nulle : la commune n'a pas récupéré sa caution et SCANI n'a pas facturé le démontage.

Évidemment, on ne peut pas faire ce type d'opération quand il n'y a qu'une seule antenne à démonter, sinon, la coopérative risque de perdre de l'argent plutôt qu'autre chose.

Depuis assez longtemps on imagine effectuer des « opérations de démontage groupées », mais une fois qu'un membre de la coopérative n'a plus de connexion SCANI, il est toujours plus difficile d'établir le contact et d'organiser un planning serré.

6.3 - Des services cloud

De tout temps, SCANI a eu besoin de « serveurs » pour assurer la bonne marche du réseau. Serveur DNS, relais DHCP, supervision, etc. Beaucoup de termes barbares pour finalement désigner quelques ordinateurs sans écran qui assurent des missions critiques pour le bon fonctionnement du réseau.

Pendant la crise COVID, toutes les incertitudes étaient dans les esprits. Chez les geeks de la coopérative, la question essentielle était « et si les réseaux nationaux se cassent la figure, on fait quoi ? ». Avoir un accès à un internet qui n'a plus aucun contenu, ça n'a pas une grande utilité. Avoir des contenus directement abrités sur le réseau de la coopérative, c'est mieux. « Il n'y aura pas Netflix, mais au moins, on pourrait imaginer garder un genre de messagerie instantanée et une copie simplifiée de Wikipedia ».

Dont acte : au-delà des infrastructures strictement nécessaires au bon fonctionnement du réseau de SCANI, nous avons déployé des moyens d'hébergement. Le COVID n'était finalement pas la fin du monde, mais ces moyens sont restés, ont été entretenus, développés et de plus en plus utilisés.

Aujourd'hui, la coopérative héberge (et fabrique parfois), les services suivants pour ses membres, qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou des collectivités :

- Des outils spécifiques dédiés (gestion de caisse, suivi des dépenses du projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation, systèmes d'information internes, plateforme de reprise d'activité en cas d'incident grave...)
- Plusieurs instances de cloud permettant le **partage de fichiers**, contacts, tableaux de bords, **agendas**, etc.

- Des **sites internet**s, blogs, et autres outils de communication
- Une plateforme VPN pour permettre de se connecter au réseau SCANI depuis d'autres opérateurs
- Un centralisateur de réseau d'objets connectés couvrant Joigny, Migennes, une partie d'Auxerre, le nord de la Puisaye et Avallon
- Un gestionnaire de mots de passe partagé
- Un prototype de gestion en ligne de station de radio
- Plusieurs instances « peertube », logiciel libre permettant le partage de vidéos comme sur la plateforme au nom très ressemblant
- Une plateforme multi-site de **sauvegarde de données**

Cette liste n'est pas limitative, les membres de la coopérative peuvent contacter les actifs pour discuter du volet « hébergement » s'ils le souhaitent et permettre d'ajouter de nouveaux services à cette liste déjà bien fournie.

6.4 - Du wifi public

Depuis les tous débuts du réseau, l'idée de fournir du « wifi public » est arrivée. D'abord cantonné à deux émetteurs et moyennant le paiement d'un ticket à 2€ pour une journée, il a été assez vite décidé de simplifier les choses et de faire tout bêtement du « wifi gratuit ».

Aujourd'hui, plus de 150 émetteurs sont répartis un peu partout dans le département et accueillent 1500 à 2000 appareils différents chaque jour.

Le principe est simple : dès que SCANI déploie une connexion, on peut y ajouter un émetteur wifi public. Évidemment, au fond de la forêt en plein milieu de la Puisaye, ça n'a pas grand intérêt, mais devant la gare de Joigny ou au camping d'Avalon c'est bien plus utile.

Chaque membre (essentiellement des collectivités, mais pas que) paie le matériel nécessaire et son installation, et si tout ça est raccordé à un abonnement SCANI déjà payé par ailleurs, il n'y a pas de frais supplémentaires.

7 - Nouvelles diverses

Il faut également savoir parfois parler des problèmes. 2024 a eu son lot de désagréments.

7.1 - Les factures indues et la complexité comptable

Pour permettre le déploiement de fibre dans certaines zones que nous ne pouvions pas adresser en direct (soit pour des raisons administratives, soit pour des raisons financières), nous avons choisi de travailler avec un opérateur agrégateur à l'époque (2021) nommé KOSC.

Quelques mois après le début de notre relation commerciale avec eux, l'entreprise est rachetée par Altitude Infrastructure (la même boîte qui gère les 2/3 du réseau fibre de l'Yonne, via sa filiale Yconik).

À l'époque, nous nous étions dit « chouette, ça va simplifier les relations ». Nous nous trompions lourdement. De nombreuses factures indues se sont empilées et les tarifs n'ont pas évolué dans le bon sens, à tel point que fin 2024 nous avons ajouté un nouveau réseau de collecte (opération qui représente un coût et un temps non négligeable) et peu à peu « migré » l'ensemble des connexions concernées.

Début 2025, nous avons résilié l'ensemble des services avec Covage (le nouveau nom du groupe reconstitué après le rachat) mais le solde des factures n'a pas été réglé du fait d'un grand nombre d'erreurs présentes. En ce mois d'octobre 2025, la situation n'est toujours pas réglée et nos correspondants ne semblent pas pressés de récupérer leur dû.

7.2 - La disparition de SCANI

Vous avez bien lu. Pendant quelques semaines de 2024, SCANI a disparu.

L'histoire est à la fois amusante et déprimante, on vous la raconte comme on l'a vécue :

1. Mi mai 2024, nous effectuons comme tous les mois la déclaration de TVA du mois précédent. Un détail attire notre attention : les impôts demandent les chiffres pour la période du 1^{er} avril 2024 au... 19 avril 2024. On se dit que cette année il y a 11 jours de moins à avril ou bien que c'est un bug, on n'y prête pas plus d'attention que ça.
2. Quelques jours plus tard, nous recevons un courrier du tribunal de commerce par la poste, nous informant que SCANI a été radiée et n'existe plus.
3. Faisant le lien avec l'histoire des dates de dépôt de TVA, nous déposons donc un message sur le site des impôts pour demander pourquoi diable l'entreprise a été radiée et en signalant que nous sommes toujours là et que tout va bien.
4. La personne au bout du fil nous répond sans sourciller que elle, c'est pas ses affaires, que c'est une notification reçue du tribunal de commerce, mais qu'elle trouve quand même ça bizarre qu'on ne soit pas au courant puisque généralement, une radiation, ça n'arrive pas comme ça et nous recommande de prendre contact avec le tribunal de commerce.

5. Et c'est là que ça devient lunaire... Plutôt que de tenter de faire sonner tous les téléphones du monde, nous montons en comité restreint directement au tribunal de commerce de Sens avec notre courrier de notification de radiation pour savoir ce qui s'est passé. Là, on nous répond tout simplement que « nous avons effectué une radiation d'office de l'entreprise parce que les courriers que nous vous avons envoyés nous sont revenus avec la mention 'n'habite pas à l'adresse indiquée' ».
6. Nous rétorquons que c'est d'une part relativement peu fair-play de lancer une procédure de radiation sans tenter de contacter au moins une fois l'entreprise concernée, et que d'autre part leurs courriers nous parviennent bien puisque nous tenons dans les mains leur courrier nous notifiant la radiation de l'entreprise.
7. La personne part alors fouiller ses archives et revient avec une douzaine d'enveloppe effectivement adressées exactement de façon identique et portant la mention « N.P.A.I ».
8. Nous avons donc identifié le coupable : La Poste. Eh oui, depuis son arrivée à Joigny en 2016, SCANI a été domiciliée « Groupe Géographique, 89300 Joigny ». Tout le monde ici sait où se trouve le Groupe Géographique et ça n'a jamais posé problème. Mais en 2023, une personne haut placée à la poste a décidé que « ça suffisait à présent, il y a un nom à cette rue, c'est la rue Jean François de la Pérouse, on ne distribue plus le courrier qui n'est pas adressé comme il faut ». En venant à la rencontre des entreprises qui y sont domiciliées ? Absolument pas. En renvoyant le courrier à l'expéditeur... au hasard (ce qui explique le fait que nous ayons reçu la notification de radiation mais pas les courriers précédents).
9. 48h après la réception du courrier du tribunal, nous avons déposé un nouveau formulaire M2 et obtenu un certificat d'hébergement de la part de la CCJ pour indiquer la nouvelle adresse et faire revenir ainsi la coopérative à la vie. Avec plus de 150 € de frais à la clé.
10. Et La Poste ? Pas de nouvelles, pas d'excuse, rien... merci bien.

7.3 - Le B38 continue à évoluer

SCANI est installé dans le bâtiment Adrien Durand dit « B38 », issu de l'ancienne nomenclature militaire.

Ce Tiers-Lieu, géré par « le Maillet de Joigny » regroupe plusieurs structures « fixes » : Le FabLab, SCANI, La Convergence Des Possibles et La Tél de l'Yonne et des tas d'autres de façon plus épisodique (la Croix Rouge, le syndicat des déchets, C3V...).

C'est donc régulièrement que nous sommes amenés à travailler avec d'autres personnes et « la vie en commun c'est pas toujours simple ».

Suite à plusieurs tentatives d'organisation plus ou moins ratées, nous nous sommes mis d'accord sur une répartition des espaces et un planning d'utilisation des communs. SCANI a donc déménagé dans un « bureau dédié » où se trouvent 2 bureaux fixes pour les 2 salariés et d'autres bureaux

pouvant accueillir le reste de l'équipe et/ou d'autres membres des associations qui occupent le Tiers-Lieu.

Si jamais vous nous cherchez dans Joigny et que vous n'y arrivez pas, il est possible de voir ça en vidéo ici : <https://www.facebook.com/scani89/videos/1664228281095077>).

Les bureaux de SCANI qui se trouvaient historiquement au 2ème étage du bâtiment ont été confiés à la Convergence Des Possibles qui voit son équipe s'agrandir et qui avait donc besoin de plus d'espace pour accueillir ses membres. Ces divers aménagements ont largement amélioré les conditions de travail de chaque occupant du Tiers-Lieu.



7.4 - Mobiliser de nouveaux actifs

Le chapitre précédent vous laisse peut-être une impression de « liste à la Prévert »... Les années précédentes, nous avons beaucoup plus parlé des sujets structurants et du terrain.

L'exercice de faire comprendre toute l'étendue et la complexité du fonctionnement de la coopérative en quelques lignes est assez périlleux mais nous allons tenter de la résumer.

On trouve trois grandes familles de métiers dans la coopérative :

- La famille technique, allant de la pose de câble à l'administration des systèmes informatiques et du réseau de SCANI en passant par l'assistance aux membres éprouvant des problèmes ;
- La famille administrative, allant de la production du présent bilan moral à l'expédition des factures en passant par l'organisation du planning ;
- La famille sociale, allant de la tenue de réunions et de leurs comptes-rendus à la discussion avec des élus en passant par l'organisation de formations.

Bien évidemment, la coopérative ne fonctionne pas en silos et il est donc tout à fait possible (voir même souhaitable) d'intervenir sur l'ensemble de ces domaines, sans forcément avoir besoin de devenir spécialiste dans chacun d'eux.

En attendant que nous parvenions à organiser les choses pour pouvoir utiliser au mieux le temps proposé par ceux qui le souhaitent, le plus simple reste encore de venir se familiariser avec SCANI lors des permanences du mardi, ou, lorsque ce n'est pas possible, de demander l'organisation d'autres moments.

Vous voulez activement prendre part à l'aventure ? Envoyez un mail à contact@scani.fr. Des formations seront bien entendu organisées pour les volontaires !

7.5 - Quelques chiffres pour finir

Voici quelques chiffres « intermédiaires » concernant l'état, à août 2024, de notre coopérative et de son réseau :

Août 2024	Août 2023	Août 2022
8940 parts souscrites	8768 parts souscrites	6180 parts souscrites
39.4% de capital public	40.18% de capital public	16.55% de capital public
1025 membres	981 membres	947 membres
1818 éléments actifs	1821 éléments actifs	1798 éléments actifs
1200 connexions à internet	1120 connexions à internet	1036 connexions à internet
969 kilomètres de réseau radio	1123 kilomètres de réseau radio	1270 kilomètres de réseau radio
1451 utilisateurs SCANiFi/24h	1406 utilisateurs SCANiFi/24h	2557 utilisateurs SCANiFi/24h
340 heures de travail cette année (53% bénévoles)	798 heures de travail cette année (62% bénévoles)	754 heures de travail cette année (48% bénévoles)

Il est important de noter que les heures indiquées représentent principalement le travail de terrain (installations, maintenances et grosses réunions). La quasi-totalité du travail administratif, de développement des outils logiciels, de réponses aux emails et coups de téléphones, et de temps de débats/ateliers/discussion n'en fait pas partie (probablement plusieurs milliers d'heures).

Il serait intéressant d'avoir une vue précise sur ce temps de travail très majoritairement bénévole, mais l'action de le compter est une opération pour le moins désagréable. SCANI souhaite éviter à tout prix le syndrome du « je passe la moitié de mon temps à travailler et l'autre moitié à rendre compte du travail que j'ai fait ».

8 - Fibre optique en pratique

8.1 - Les 3 zones

Comme expliqué en détail dans les précédents bilans, la fibre est organisée en 3 grands secteurs dans l'Yonne.

Yconik, opérateur d'infrastructure filiale d'Altitude Infra, gère le réseau pour les 2/3 du département et permet à SCANI de centraliser la livraison de l'ensemble du trafic concerné sur deux liens distincts situés à Paris et à Saint Denis. C'est aujourd'hui la principale source de connexion fibre du réseau avec près de 180 connexions actives.

Vient ensuite BFCFibre (filiale d'Orange), avec le réseau Racine situé sur le secteur de Joigny qui permet, avec plus de maîtrise (nous déployons nous-mêmes l'infrastructure et les équipements intermédiaires) de connecter près de 90 autres membres et points stratégiques du réseau radio.

On trouve ensuite le restant de BFCFibre (essentiellement Migennes, Saint Florentin, une partie du pays d'Othe et le sud de Sens) et les deux « zones denses » (dites zones AMII) de Sens et du Grand Auxerrois. Dans l'ensemble de ces endroits :

- nous ne pouvons pas intervenir en mode « activé » avec l'opérateur d'infrastructure (là où Yconik facture un peu moins de 20 € HT par liaison sans abonnement fixe de collecte, Orange demande 33 € HT et un fixe mensuel pour la collecte)
- le déploiement passif (comme à Joigny) est financièrement impossible (il faudrait qu'on trouve plus d'un demi million d'euros).

Nous travaillons donc avec un agrégateur permettant, contre quelques euros de plus par mois (donc 35 € HT en tout), de se passer du tarif fixe supplémentaire. Ça entraîne quand même l'impossibilité de produire des connexions à moins de 42 € TTC par mois et, pour celles et ceux qui souhaitent payer ce prix, des prestations de service qui ne rapportent rien (ou très peu) à la coopérative.

8.2 - Les problèmes de système d'information

La vie n'est pas toute rose au pays de la fibre. Depuis les débuts du réseau Yconik, nous subissons un phénomène qui ne nous a toujours pas été expliqué : dans un certain nombre de cas (en réduction depuis quelques mois), les connexions établies le jour J ne fonctionnent pas et nous devons attendre parfois quelques heures jusqu'à parfois plusieurs jours avant qu'elles ne « tombent en marche ».

Nous savons que ce n'est pas un problème de raccordement ou de travail de terrain, la connexion optique étant établie et les valeurs étant parfaites. C'est un souci logiciel de reconnaissance des nouveaux abonnés SCANI dans le système d'information d'Altitude Infra et il n'arrive QUE dans l'Yonne (les liaisons établies dans le Grand Est n'ont jamais ce problème).

Les soucis de système d'information ne sont pas l'exclusivité d'Altitude Infra. Orange en subit également puisque nous chassons, depuis 3 ans, des fantômes de facturation. Le problème semble

porter sur les derniers liens réalisés pour le réseau Racine qui n'auraient jamais été déclarés auprès d'Orange.

Ce créneau de service (GCBLO) étant particulièrement obscur, même pour eux, nous n'avons réussi à parler à une personne « qui connaît le sujet » qu'en septembre 2025 alors que le problème remonte à 2023.

8.3 - La perte d'autonomie

Quand on a sa « connexion SCANI », on ne se doute souvent pas de toute la complexité qu'il peut y avoir derrière. Faire en sorte que tout ceci marche 24h/24 et 7j/7 quand on est seulement une poignée, c'est loin d'être facile.

Pourtant, depuis plus de 10 ans, nous avons réussi à bâtir un réseau radio en toute indépendance avec des performances manifestement satisfaisantes.

Le passage à la fibre nous contraint à perdre en autonomie : les segments de fibre allant de chez les abonnés aux centraux locaux et parfois même jusqu'à Paris ne sont pas les nôtres et nous n'avons aucun moyen d'action en cas de panne.

C'est l'une des raisons qui fait qu'on continue, au moins dans certaines zones, à maintenir le réseau radio. En cas de blackout, nous tenons à pouvoir continuer à joindre le plus de membres possibles.

8.4 - L'effet d'aubaine

On pourrait être tenté de « sauter sur l'occasion » dès que la fibre optique est disponible. Pourtant, ce n'est peut être pas forcément la meilleure stratégie. En effet :

- Même si SCANI fait son possible pour limiter la hausse des prix, il y a tout de même des frais de mise en service à prévoir, allant de 150 à 300 € selon les cas ;
- Avec l'arrivée de la fibre, le réseau de SCANI est revu en profondeur et les débits disponibles en radio augmentent progressivement avec le temps. Si celui dont dispose aujourd'hui un membre de SCANI est suffisant, est-ce nécessaire de passer tout de suite à la fibre ?
- Dans de rares cas (enfin, on espère qu'ils seront rares), l'installation de la fibre n'est pas possible ou nécessite d'importants travaux. SCANI entend donc faire perdurer son réseau radio pour permettre de connecter tout de même ses membres ;
- En cas de panne de la fibre, comme ça arrive parfois (accident de la route pouvant détruire une armoire, chute d'arbre sur un câble...), le réseau radio sera d'un grand secours.

Dans les secteurs déjà fibrés nous constatons, sans que ce soit le cas partout, qu'un tiers des gens souhaitent rester en radio, un autre tiers passe à la fibre SCANI et le dernier tiers passe à la fibre chez un autre opérateur.

9 - Changement de modèle économique

L'arrivée de la fibre optique a entraîné un changement profond du modèle économique de la coopérative.

Avant, la coopérative payait fort cher une poignée (6 en 2022) de connexions fibre qui servaient à irriguer l'ensemble du réseau à partir de Sens, Joigny, Migennes, Charny, Auxerre et Avallon.

Ce coût important était compensé par l'abonnement payé par chaque membre tous les mois. On pouvait donc considérer qu'à chaque nouvel abonnement, la coopérative « gagnait » 25 € supplémentaire chaque mois : le coût récurrent représenté par chaque nouvel abonné est marginal, de l'ordre d'un ou deux euro, puisque la facture des collectes ne varie pas en fonction du nombre de gens qui les utilisent mais de leur capacité globale de transport.

Aujourd'hui, il ne reste plus que 2 de ces 6 collectes (une à Joigny et l'autre à Auxerre) et l'essentiel des coûts techniques mensuels concerne les abonnements payés aux opérateurs d'infrastructure pour chaque ligne fibre du réseau (Yconik, BFCFibre et Netwo). En 2025, le montant global de ces factures a dépassé celui historique des collectes.



10 - Relations avec d'autres structures

Radios locales de l'Yonne

SCANI travaille avec Radyonne, Radio Triage et RNB, assurant le transport du flux audio entre les studios des trois radios et leurs pylônes respectifs. Ces pylônes servent également à la distribution du réseau localement dans les secteurs de Pont sur Yonne, Chitry, Migennes et Nitry.

Par ailleurs, nous avons accueilli un nouvel acteur au sein du tiers lieu à Joigny : Ycaune Radio⁸ est né le 1^{er} janvier 2023. Disponible uniquement sur internet pour l'instant.

CFibre

Trousse à outil à tout faire en matière de fibre, c'est l'entreprise Icaunaise qui nous a accompagné dans la réalisation du projet Racine. À ne pas confondre avec BFCFibre.

Un grand merci à Damien et à ses équipes !

InterProjekt SA

Il s'agit de notre fournisseur de matériel radio et réseau⁹.

Entreprise implantée à Gliwice en Pologne, ils nous accompagnent depuis 2012 et sont de très bon conseil, en plus de proposer des tarifs et des délais de réaction et de livraison hors pair.

La Fédération FDN

SCANI en fait partie depuis ses débuts. Notre fédération rassemble une quarantaine d'initiatives similaires, essentiellement associatives et sur le territoire métropolitain. La fédération mène des travaux juridiques, réglementaires et de mise en relations entre les acteurs.

Virtua-Networks

Virtua-Networks¹⁰ exploite deux datacenters à Auxerre et en banlieue parisienne. SCANI utilise le bâtiment d'Auxerre et son arrivée fibre pour desservir l'Auxerrois et plus largement tout l'ouest et le sud du département.

Le réseau Auxerrois a été déployé en grande partie par Virtua-Networks qui a assuré le financement du matériel, son installation et une partie de la maintenance.

Chambre de commerce

La CCI accueille la fibre de collecte du réseau SCANI pour le secteur du Sénonais.

⁸ <https://www.lateledelyonne.fr/yauneradio/>

⁹ <https://www.ip-sa.com.pl/>

¹⁰ <https://www.vnetx.com/>

OVEA

Il s'agit d'un hébergeur et fournisseur de connectivité majoritairement parisien et montpelliérain¹¹. Il fournit, depuis les débuts du réseau, des services de transit vers internet et d'hébergement de matériel en datacenter à Paris.

Hivane

Il s'agit d'un opérateur non marchand¹² qui fournit gracieusement des services de connectivité vers Internet. Hivane fait régulièrement appel à ses bénéficiaires pour entretenir et faire évoluer son réseau. Début 2019, SCANI a, en contrepartie, aidé Hivane dans le projet de refonte technique de son cœur de réseau et l'opération devrait se renouveler en partie courant 2025.

FranceIX

C'est une association¹³ regroupant plusieurs centaines d'opérateurs français et internationaux. SCANI en est membre et bénéficie, à ce titre, d'un accès à la plaque tournante permettant d'échanger du trafic avec l'ensemble des autres opérateurs membres. FranceIX est le plus grand point d'échange français.

Equinix IX

Basé sur un modèle technique équivalent au France IX, ce point d'échange¹⁴ est géré par l'entreprise américaine Equinix. Il est le deuxième plus gros point d'interconnexion français. Le réseau de SCANI y a été raccordé début 2019.

Efirack

Société d'assemblage de rack informatique basée dans le Migiennois qui partage avec SCANI sa fibre de collecte pour le secteur.

Domanys

Premier bailleur social de l'Yonne, Domanys a permis l'installation de relais SCANI sur divers bâtiments dans le département. Un projet d'internet solidaire est toujours en cours avec eux, l'idée de fond est, à partir de ces relais, d'amener une connexion internet à bas coût aux locataires des immeubles.

Framasoft

C'est une association à portée nationale et internationale qui a pour objectif principal de « dégoogliser internet ». À ce titre, elle entretient et développe tout un panel d'applications permettant de « reprendre la main » sur sa vie numérique. SCANI a soutenu Framasoft en 2020 avec un don de 500 € permettant de boucler le financement de la 3^e version de Peertube, un logiciel libre permettant des fonctions similaires à celles de Youtube.

¹¹ <http://www.ovea.com>

¹² <https://www.hivane.net/>

¹³ <https://www.franceix.net/fr/>

¹⁴ <http://www.equinix-ix.fr/>

11 - Autres structures

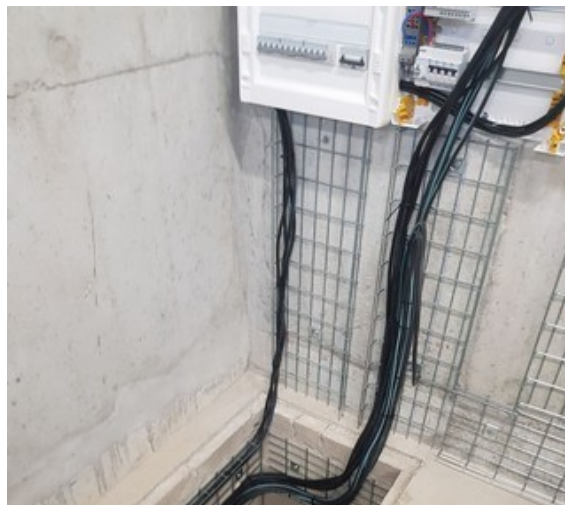
11.1 - Plein Soleil

Fin 2022, les actifs de SCANI ont lancé un nouveau projet. Nom de code : « Plein-Soleil ».

En deux mots, il s'agit d'appliquer les principes coopératifs, la pédagogie, l'accompagnement et la propriété collective au secteur de l'énergie.

Cette nouvelle SCIC comprend donc trois axes de travail :

- La pédagogie : d'où vient l'énergie, comment ça marche, comment analyser la consommation qu'on en fait, comment réduire cette consommation ?
- La production : de grandes installation de taille industrielle à la petite centrale de production personnelle avec 1 ou 2 panneaux, nous avons des projets de toute taille.
- L'organisation du marché : probablement la partie la plus administrative, la coopérative est « personne morale organisatrice » au sens de la loi et peut, à ce titre, organiser un marché local de l'énergie qui ne dépendra donc plus de gros acteurs nationaux ou internationaux.



A suivre sur <https://www.plein-soleil.org/>



12 - Composition des conseils

12.1 - Composition actuelle

- Conseil de Surveillance
 - Pascale Doz, mandat jusqu'en 2027 (titulaire)
 - Christophe Delaunay, mandat jusqu'en 2026 (titulaire)
 - Thierry Corniot, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
 - Eric Apffel, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
- Conseil d'administration
 - Bruno Spiquel, mandat jusqu'en 2027 (titulaire)
 - Gwenaël Adine, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
 - Alfred Urban, mandat jusqu'en 2025 (titulaire)
 - Alain Arnault mandat jusqu'en 2027 (titulaire)
 - Marc Zugetta mandat jusqu'en 2027 (titulaire)
 - Christophe Daniel mandat jusqu'en 2026 (titulaire)

12.2 - Renouvellements

Les mandats de **Thierry Corniot**, **Eric Apffel**, **Gwenaël Adine** et **Alfred Urban** arrivent à échéance cette année. Ils présentent leur candidature au renouvellement de leurs mandats jusqu'en 2028.

12.3 - Entrée de nouveaux membres

Le conseil d'administration peut accueillir 15 membres maximum selon nos statuts et le conseil de surveillance 7 membres. Nous pouvons donc accueillir de nouveaux administrateurs. N'hésitez pas à consulter la documentation¹⁶ pour en savoir plus, poser vos questions et, éventuellement, proposer votre candidature.

¹⁶ <https://doc.scani.fr/books/la-gouvernance/page/proposer-sa-candidature-%C3%A0-lun-des-conseils>

13 - Présidence

Nos statuts précisent que le président doit changer chaque année. Cette particularité de SCANI est héritée des problèmes liés à la concentration des pouvoirs et à la fatigue que peut engendrer la tenue trop prolongée d'une même position, à la fois chez la personne concernée mais plus largement chez tous les membres d'une structure humaine.

Le seul rôle spécifique attribué au président par les statuts est de s'assurer de la bonne communication entre les différentes catégories de coopérateurs au sein de SCANI. Lors de l'élection du premier président, un rôle supplémentaire a été attribué oralement : celui de trouver et de former un successeur.

Dans les faits, le président est souvent, de par son titre, convié à divers évènements, rencontres et réunions pour parler de SCANI.

Voici l'historique de la présidence du conseil d'administration de SCANI :

- 2016 – 2017 : Christophe Daniel
- 2017 – 2019 : Gwenaël Adine (prolongé une fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)
- 2019 – 2020 : Marc Zugetta
- 2020 – 2024 : Alfred Urban (prolongé trois fois avec l'autorisation de l'assemblée générale)

Pour mémoire, le président du conseil d'administration est élu par le conseil lui-même et pas par l'assemblée générale. Ce qui n'empêche aucunement l'assemblée générale de donner son avis sur la question ou de suggérer des candidatures.

À l'heure de la publication de ce bilan, aucun candidat n'est déclaré, nous nous dirigeons donc, sauf coup de théâtre, vers une nouvelle prorogation du mandat d'Alfred Urban.

14 - Suggestions de débats

Cette partie contient les sujets mis à débat. Pour mémoire, l'ensemble du présent bilan, mais plus largement toute l'activité de SCANI peut faire l'objet de discussions de l'assemblée générale. Vous n'êtes donc pas contraints de limiter vos avis aux questions de la présente section.

Investissement personnel (bénévole et autre)

Il y a « de moins en moins de monde » chez SCANI (1 bénévole 1/2 et 2 salariés), mais pour autant, « la boutique tourne » et « le job est fait ».

Comment peut-on faire pour être plus nombreux et intéresser plus de personnes à nos sujets favoris, sachant que les finances ne permettent plus d'accueillir des jeunes en alternance et que les stagiaires sont une catégorie à part qui relève plus de l'engagement sociétal de la coopérative que d'une réelle intensification de la coopération ?

Vous vous êtes déjà dit « je vais participer » et vous avez fini par renoncer ? Dites-nous pourquoi.

Compréhension de la nouvelle politique tarifaire

Elle peut se résumer en disant « c'est toi qui dit combien mais pas moins de XX€ ». On reste convaincu que la politique qui a été mise en place dernièrement est la bonne (voir plus haut dans le présent bilan) mais qu'on ne l'explique pas comme il faut.

Avez-vous des idées ?

Les autres activités de la coopérative

Comme vous l'avez peut-être lu dans ce bilan, SCANI développe d'autres activités, notamment avec la mise en place d'un « cloud » (stockage de fichiers, messagerie, agendas, contacts, synchronisation avec les smartphones, vidéos...) et la réalisation de prestations sur mesure (installation d'un réseau filaire, ajout de prise électrique pour les installations SCANI, reprise en main et rénovation de réseaux d'entreprise...).

On ne communique pour l'instant pas beaucoup là-dessus et les services sont encore peu intégrés au reste. Doit-on poursuivre ? Pensez-vous en avoir besoin, personnellement ou professionnellement ? Avez-vous d'autres idées à proposer ?

15 - Propositions de résolutions à mettre aux voix

1. L'assemblée générale approuve le bilan moral 2024 – OUI / NON / ABSTENTION
2. L'assemblée générale approuve le bilan financier 2024 et donne quitus au conseil d'administration et au conseil de surveillance pour leur gestion – OUI / NON / ABSTENTION
3. L'assemblée générale décide d'affecter l'ensemble du déficit 2024, soit 1 4741,05 €, aux réserves impartageables, les diminuant de 59 157,36 € à 44 416,31 €. OUI / NON / ABSTENTION
4. L'assemblée générale certifie avoir pris connaissance et approuver l'absence de conventions visées à l'article L225-38 du code du commerce et avoir pris connaissance et approuver les rémunérations et remboursements de frais qui ont été détaillés et chiffrés dans le bilan moral, section 3 – OUI / NON / ABSTENTION
5. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2028 du mandat de Thierry Corniot au CS – OUI / NON / ABSTENTION
6. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2028 du mandat d'Éric Apffel au CS – OUI / NON / ABSTENTION
7. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2028 du mandat de Gwenaél Adine au CA – OUI / NON / ABSTENTION
8. L'assemblée générale approuve le renouvellement jusqu'en 2028 du mandat d'Alfred Urban au CA – OUI / NON / ABSTENTION
9. Dans le cas où une absence de candidature à la présidence serait constatée, l'assemblée générale autorise expressément le président actuel à effectuer un nouveau mandat – OUI / NON / ABSTENTION
10. L'assemblée générale donne pouvoir au porteur du présent procès verbal pour les démarches administratives – OUI / NON / ABSTENTION

Cette liste pourra, le cas échéant, être amendée par l'ajout de nouvelles questions issues des débats de l'assemblée générale.

16 - Annexe 1 – Bilan financier